

Date : 2018-06-01

Nom du candidat : XXXXXXXXXXXX, XXXXXXXX

Date de naissance (aaaa-mm-jj) : 1980-01-20

Numéro de LCMC : XXXXXX

Date d'enregistrement du LCMC : 2017-01-20

Sommaire d'examens :

Session d'examen	Résultat à l'examen
EECMC septembre 2012	Réussite
EACMC, partie I printemps 2013	Réussite
Examen de la CNE septembre 2015	Réussite
EACMC, partie II automne 2017	Réussite

Un médecin peut être inscrit au Registre médical canadien et octroyé le titre de Licencié du Conseil médical du Canada (LCMC) seulement une fois qu'il/qu'elle a satisfait à toutes les [exigences d'enregistrement](#).

Le titre de LCMC ne s'accompagne pas de la délivrance d'un permis ouvrant droit d'exercer la médecine. La délivrance de ces permis relève des ordres des médecins. Le LCMC est plutôt une composante de la Norme canadienne d'obtention d'un permis d'exercice de la médecine sans restriction.